



AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC PROJET DE PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL (PCAET)

En lien avec les objectifs de l'accord de Paris de 2015 (COP 21), conformément à la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015, la Communauté de communes Ardèche Rhône Coiron a engagé l'élaboration de son plan climat air énergie territorial (PCAET).

Le projet de PCAET a été arrêté par délibération du conseil communautaire n°D2019-144 du 4 novembre 2019. Pensé comme la stratégie de transition énergétique et écologique du territoire, il vise à :

- Limiter l'impact du territoire sur le changement climatique en agissant sur la réduction des consommations énergétiques et le développement des énergies renouvelables,
- Réduire la vulnérabilité du territoire aux effets du changement climatique,
- Préserver la qualité de l'air.

En application des dispositions de l'article L. 123-19 du code de l'environnement, une procédure de consultation du public est organisée sur le projet de PCAET de la Communauté de communes Ardèche Rhône Coiron du mardi 2 février 2021 à 9h00 au vendredi 5 mars 2021 à 17h00.

Les pièces de ce dossier seront consultables à compter du mardi 2 février 2021 (9h00) :

- En ligne depuis le site internet de la Communauté de communes Ardèche Rhône Coiron : www.ardecherhonecoiron.fr/grands-projets/plan-climat-air-energie-territorial/consultation-publique
- Depuis un poste informatique au siège de la Communauté de communes : 8 avenue Marcel Cachin, 07350 Cruas
- En version papier au siège de la Communauté de communes : 8 avenue Marcel Cachin, 07350 Cruas

Le public pourra formuler ses observations et propositions, pendant la durée de la consultation :

- En ligne sur le registre numérique à l'adresse suivante : www.ardecherhonecoiron.fr/grands-projets/plan-climat-air-energie-territorial/consultation-publique, accessible 7j/7, 24h/24 depuis le 1er jour de la consultation à 9h et jusqu'au dernier jour de la consultation à 17h.

- Par courrier électronique envoyé à l'adresse internet suivante : consultation-publique@ardecherhonecoiron.fr.

Pour être recevables, les propositions devront être reçues pendant la durée de la consultation. Toute information complémentaire relative à cette consultation pourra être obtenue auprès de la Communauté de communes Ardèche Rhône Coiron par téléphone ([04 75 00 04 11](tel:0475000411)) ou par courriel (consultation-publique@ardecherhonscoiron.fr).

À l'issue de la consultation du public, une synthèse des observations et des propositions sera rédigée et le projet de PCAET, éventuellement modifié pour tenir compte des avis, sera soumis à approbation du conseil communautaire d'Ardèche Rhône Coiron. La synthèse des observations et des propositions du public sera consultable sur le site internet de la Communauté de communes Ardèche Rhône Coiron www.ardecherhonecoiron.fr pendant trois mois à compter de la délibération d'approbation du PCAET.

Le présent avis sera mis en ligne sur le site internet de la Communauté de communes Ardèche Rhône Coiron et affiché à son siège et dans chaque mairie de ses communes membres 15 jours avant l'ouverture de la participation du public par voie électronique.